

## INFORMATION

## ET SOUTIEN

## AUX TUTEURS

## FAMILIAUX

### permanences

Tribunal de Proximité  
de Villeurbanne  
les mardi matin

Tribunal de Proximité de Lyon  
les jeudi matin

Accueil téléphonique  
du lundi au jeudi  
de 14h à 17h

- Comment demander une mise sous protection ?
- Quelle mesure de protection est adaptée à ma situation ?
- Quelles obligations en tant que tuteur ou curateur familial ?

Possibilités de rendez-vous individuels

istf69@istf69.fr

0800 808 031 (numéro gratuit)



Images : Freepik.com et rawpixel.com - Impression : interface@messidor.asso.fr, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - 2022